

Renseignements généraux - Résidence des étudiants

Concierge et agent de sécurité de la résidence	819 764-6788, poste 3111
Réception des résidences :	819 764-6788, poste 5250
Responsable des résidences :	819 762-0931, poste 5201

En tout temps et en cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- l'agent de sécurité du Cégep au **819 762-0931 poste 1414**

OU

- en cas **d'urgence** (accident, maladie, système d'alarme ou incendie), 911 ou le **1911** sur un téléphone du cégep.

Un téléphone d'urgence rouge, est disponible près de l'ascenseur, à l'entrée principale de la résidence.

Règlements de l'immeuble

Les règlements de l'immeuble s'appliquent à toutes locations. Ils sont inclus dans votre bail. Pour consultation : <http://www.cegepat.qc.ca/residences>

Concierge de résidence et surveillance

Le concierge de la résidence est présent de jour du lundi au vendredi. Son bureau est situé près de l'entrée principale de la résidence. Vous pouvez le rejoindre par téléphone ou laisser le message à son bureau. Prière de l'aviser de tous les bris ou défauts reliés au service de la résidence.

Le personnel de sécurité est également présent en soirée et durant la nuit. Pour rejoindre l'agent de sécurité faire le 819-762-0931, au poste 1414.

Vérification de la chambre

Lorsque le locataire prend possession de la chambre, il doit compléter le formulaire vérification de la chambre. Il doit rapporter le formulaire complété à la réception de la résidence des étudiantes dans les **cinq jours** suivant la prise de possession de la chambre (voir le règlement d'immeuble).

Clés

Chaque résident reçoit une carte d'accès pour la porte principale de la résidence et une clé de sa chambre. En cas de perte, il vous en coûtera 5 \$ pour la clé de votre chambre et 20 \$ pour la carte d'accès.

Entretien

Le personnel préposé à l'entretien ménager est présent en semaine pour assurer l'entretien des salles de toilettes et des aires communes.

Chaque résident est responsable de l'entretien de sa chambre. Un aspirateur, une chaudière et une vadrouille sont disponibles au bureau du concierge. Vous pouvez vous adresser au concierge pour faire un emprunt.

Toute personne négligeant la salubrité de sa chambre peut être expulsée de la résidence. En vue de conserver des lieux propres et pour votre sécurité, des inspections pourront avoir lieu dans les chambres avec préavis.

Le locataire doit signaler tout problème relié à la présence d'insectes nuisibles.

Électricité et eau chaude

L'électricité et l'eau chaude sont incluses dans votre location. Nous vous demandons donc de les utiliser avec discernement.

Buanderie

Des laveuses et des sécheuses (\$) sont disponibles dans les salles de toilettes du 3^e, 4^e et 5^e étage.

Appareils électriques et mobilier

Les **petits** réfrigérateurs, micro-ondes et petit poêle sont acceptés dans les chambres pour la cuisson. Les matelas personnels et les meubles en tissus ne sont pas permis.

Téléphone et Internet

Chaque chambre est munie d'un téléphone et d'une connexion Internet (avec et sans fil). Pour avoir davantage d'informations sur ces services, vous pouvez vous adresser à la réception des résidences,

Pour le téléphone, vous pouvez effectuer des appels locaux et de chambre en chambre. À noter que les appels interurbains peuvent être faits avec une carte d'appel ou à frais virés.

Salon des résidences

Un grand salon communautaire est disponible près de la réception de la résidence des étudiantes. Celui-ci est accessible pour l'ensemble des résidents des résidences.

Courrier

Le locataire peut récupérer son courrier au bureau du concierge près de la réception.

Détecteur de fumée, extincteur, procédure d'évacuation

Chaque chambre est dotée d'un détecteur de fumée indépendant. Le personnel des résidences fera l'inspection du bon fonctionnement **deux fois** par année. La première vérification se fera au courant de l'été et la deuxième, à la période des Fêtes.

Chaque chambre est dotée d'un extincteur. **Tel que demandé par la NORME NFPA 10-NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION**, une vérification des extincteurs sera effectuée mensuellement avec avis préalable.

Chaque chambre possède également une affiche explicative en cas d'évacuation. Cette affiche est située près de la porte de la chambre. Il est important de prendre connaissance de cette information, de respecter les consignes et de laisser cette affiche en place en tout temps.

Les vérifications se font avec un préavis de 24 heures.

Rebuts et récupération

Chaque locataire dépose ses rebuts et sa récupération dans les bacs prévus à cet effet sur chacun des étages.

Entrepôt

Il est interdit d'entreposer des bicyclettes ou des pneus dans les chambres. Un espace à l'extérieur est réservé pour les bicyclettes.

Départ

Lors de votre départ, vous devez remettre vos clés à la réception de la résidence des étudiantes.

Merci de votre collaboration et bon séjour parmi nous!

La direction des résidences